

4e Rapide de rentrée du LUC Echiquier du Nord
Dimanche 27 septembre 2026p

REGLEMENT INTERIEUR

Article I : Organisation - Inscription

Le tournoi est organisé par le club « LUC Echiquier du Nord » et se déroule dans les locaux du club : ancien collège Camus 265 rue du Mal Assis, 59000 Lille.

Le Président du comité d'organisation est M. Jean-Jacques FLAHAUT. Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs et par la Fédération Internationale des Echecs. Les joueurs français doivent être affiliés à la FFE. Les joueurs étrangers doivent avoir un identifiant FIDE.

S'inscrire au tournoi implique d'accepter l'ensemble de ce règlement intérieur.

Article II : déroulement du tournoi - règles particulières

Le tournoi se déroule en 9 rondes aux horaires suivants :

Ronde 1 : 10h00	Ronde 4 : 13h00	Ronde 7 : 15h30
Ronde 2 : 10h45	Ronde 5 : 13h45	Ronde 8 : 16h15
Ronde 3 : 11h30	Ronde 6 : 14h30	Ronde 9 : 17h00

Cérémonie de clôture : 18h00

La cadence de jeu est de 12min + 3 sec/coup.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en vigueur le jour du tournoi.

Le délai de forfait est de 0 minute : un joueur qui n'est pas à sa place au lancement de la ronde perdra sa partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

L'article A.5 s'applique pour l'ensemble de la manifestation. (cf Annexe A)

Article III : droits d'inscription

Seniors, seniors plus et vétérans : 10 euros

Jeunes de moins de 20 ans (au 01/01/2027) : 5 euros

Article IV : pointage

Le pointage est obligatoire et s'effectue le **dimanche 27/09 de 9h00 à 9h45**. Sont définitivement inscrits et appariés à la ronde 1, les joueurs dont l'inscription est réglée et confirmée par pointage avant 9h45.

Article V : appariements

Les appariements se font au système suisse intégral (Règle C.04) à l'aide du logiciel SharlyChess homologué par la FFE (dernière version à la date du tournoi) conçu par Pascal AUBRY.

Article VI : classement - prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre **le Buchholz tronqué** (somme des scores ajustés des adversaires moins les

deux plus faibles), **la performance** puis **le Buchholz**. Tous les prix sont distribués à la place, suivant l'ordre du classement final.

→Ceci signifie qu'il n'y a ni partage de prix, ni Système HORT, entre des ex-aequo, que ce soit pour le classement général ou les prix spéciaux.

Les prix ne sont pas cumulables. La liste définitive des prix sera affichée avant la ronde 5 au plus tard. L'organisateur est seul juge des modalités de leur attribution.

Les prix ne seront distribués qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.

Article VII : arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est M. Stéphane FAURE Arbitre OPEN.

Il est assisté de : ...

Article VIII : comportement des joueurs

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions.

Le lieu de compétition comprend la « zone de jeu », les toilettes, la zone fumeur, la salle d'analyse et la zone buvette ainsi que tout autre endroit désigné par l'arbitre.

La « zone de jeu » est définie comme l'endroit où se tiennent les parties de la compétition. Un joueur au trait ne peut pas quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Les analyses et parties amicales sont interdites dans la « zone de jeu ».

Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu.

Les téléphones et autres appareils électroniques de communication doivent être éteints et laissés dans un sac ou manteau. Un joueur possédant ce type d'appareil sur lui pendant sa partie sera sanctionné par la perte de la partie.

Les cigarettes électroniques sont interdites dans le bâtiment.

Deux avertissements entraînent l'exclusion immédiate du tournoi. Tout acte contraire à l'éthique du jeu sera consigné dans le rapport technique, avec éventuellement demande de sanction auprès de la commission de discipline de la FFE.

Chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.

Article IX : litige

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel, avant de reprendre la partie qu'il devra terminer.

Le joueur demandeur devra ensuite rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi.

Le jury d'appel est composé du responsable de l'organisation et de deux joueurs.

L'organisateur

L'arbitre principal

Annexe A : Parties en cadence rapide

A.1 Une partie d'échecs en cadence rapide est une partie durant laquelle soit tous les coups doivent être achevés dans un temps limité de plus de 10 minutes mais moins de 60 minutes pour chaque joueur ou joueuse ; soit le temps alloué + 60 fois un incrément quelconque est de plus de 10 minutes mais moins de 60 minutes pour chaque joueur ou joueuse.

A.2 Les joueurs et joueuses ne sont pas obligés d'enregistrer les coups mais ils/elles ne perdent pas le droit d'effectuer une réclamation normalement basée sur la feuille de partie. Les joueurs ou les joueuses peuvent à tout moment, demander à l'arbitre de leur fournir une feuille de partie dans le but de noter les coups. Les joueurs et joueuses ont le droit d'écrire les coups, mais ils peuvent arrêter d'écrire à tout moment. Ils/Elles peuvent réclamer un match nul sans le support d'une feuille de partie lorsqu'ils/elles jouent sur des échiquiers électroniques. L'arbitre a également le droit d'accepter ou de refuser une réclamation sans preuve de feuille de partie sur la base de ses observations.

A.3 Les pénalités mentionnées aux articles 7 et 9 des Règles de Compétition sont d'une minute au lieu de deux minutes.

~~A.4 Les Règles de Compétition s'appliquent si :~~

~~A.4.1. un ou une arbitre supervise au plus trois parties et~~

~~A.4.2. chaque partie est enregistrée par l'arbitre, son assistant ou son assistante et, si possible, par des moyens électroniques.~~

~~A.4.3. Les joueurs ou les joueuses au trait peuvent à tout moment demander à l'arbitre, son assistant ou son assistante de leur montrer la feuille de partie. Cette requête ne peut être réalisée que cinq fois au maximum. D'autres demandes doivent être considérées comme des distractions de l'adversaire. Si un joueur ou une joueuse demande à l'arbitre de voir la feuille de partie, la pendule ne doit pas être arrêtée. Si les règles de compétition sont utilisées, elles doivent s'appliquer à chaque ronde. Elles ne peuvent pas être introduites, par exemple, uniquement pour la finale.~~

A.5 Autrement, ce qui suit s'applique :

A.5.1. A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des deux adversaires,

A.5.1.1. Aucun changement ne doit être fait au réglage de la pendule, à moins que la programmation horaire de la compétition n'en soit affectée.

A.5.1.2. Aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé.

A.5.2. Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il/elle agit en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire a l'autorisation de réclamer, à condition qu'il/elle n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste

et la partie continue. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les deux adversaires sans intervention de l'arbitre.

A.5.3. Pour réclamer un gain au temps, le demandeur ou la demandeuse peut mettre la pendule d'échecs en pause et avertir l'arbitre. Cependant, la partie est nulle si la position est telle qu'il/elle ne peut pas mater le roi adverse par une suite de coups légaux.

A.5.4. Si l'arbitre observe deux rois en échec ou qu'un pion est resté sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il/elle attend jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il/elle déclare la partie nulle.

A.5.5. L'arbitre doit aussi annoncer la chute du drapeau, s'il/si elle la constate.

A.6 Le règlement d'une compétition spécifie si l'Article A.4 ou l'Article A.5 s'applique pour l'intégralité de la compétition.